L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 24 JUIN 1893. — 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres
Dufour & Donnet, Propriétaires-Editeurs.
Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI, 24 JUIN 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an........$12 00
Six mois........6 00
Trois mois........3 00
Un mois........1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an........$3 00
Six mois........1 50
Quatre mois........1 00
Trois mois........75

☞ Pour les petites annonces de Demandes et Locations, etc. qui se soldent au prix de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

La question du Home Rule, ou le parlementarisme en Angleterre et en Allemagne.

Il suffit du plus léger examen de ce qui se passe, en ce moment, à la Chambre des Communes et au Reichstag, pour comprendre qu'il y a une énorme différence dans la façon d'entendre et de pratiquer le parlementarisme, en Angleterre et en Allemagne. Quoi que l'on pense de la politique de Guillaume II, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il est doublement en minorité, et dans l'assemblée nationale et dans le pays. Il faut, pourtant, que sa volonté se fasse, bien qu'elle soit contraire à celle du pays, et elle se fera, parce que la souveraineté parlementaire n'est encore que nominale en Allemagne. Sous ce rapport, l'éducation des populations est loin d'être achevée. Elles ont fait beaucoup de chemin, depuis une dizaine d'années; mais elles n'ont pas encore acquis la force de résistance nécessaire pour venir à bout de l'obstination impériale.

Guillaume II pourrait recommencer, sans crainte, l'épreuve qu'il vient de tenter. L'Allemagne n'est décidément pas mûre pour une révolution. Elle est gouvernée par la peur: celle de l'étranger, qui entre pour 25 pour cent dans sa conduite, et celle du danger intérieur ou du socialisme, qui y compte pour 50 pour cent. Il n'y a pas un quart des votes qui expriment une idée vraiment politique.

L'Angleterre nous offre un spectacle absolument opposé, ou plutôt, c'est la même scène, complètement retournée. Que l'on approuve ou que l'on condamne les idées de M. Gladstone; que l'on sympathise avec les unionistes à outrance ou avec les Home Rulers, on est obligé d'admettre que le Grand Vieillard est deux fois en majorité, et dans la Chambre des Communes, qui n'a cessé de l'appuyer dans sa noble entreprise, et dans le pays, qui a été consulté, récemment, et des vœux duquel la plus grande partie de la Chambre basse était l'expression réelle.

Il n'est, néanmoins, pas probable que la volonté de M. Gladstone s'accomplisse, comme il l'a formulée. S'il ne succombe pas avant la fin de la discussion, le système dont l'enfantement est si douloureux et soumis à tant de crises, arrivera à terme, tellement faussé, tellement défiguré, qu'il en sera devenu méconnaissable, et que M. Gladstone lui-même sera tout honteux de son œuvre. Nous ne parlons pas de sa popularité: elle n'y survivra pas; elle est déjà, en ce moment, fortement atteinte.

C'est qu'il y a dans le parlementarisme, tel qu'on le pratique dans la Grande-Bretagne et avec la toute-puissance dont il y est investi, une force de résistance presqu'invincible, capable de démoraliser les caractères les mieux trempés, les volontés les plus opiniâtres, les patiences les plus éprouvées.

Il faut bien en convenir: M. Gladstone demande à l'Angleterre, ou, pour mieux dire, aux classes qui, depuis des siècles, dirigent les affaires du pays et sont certainement les plus arrogantes, les plus prétentieusement despotiques et infaillibles qui existent sur le globe, de renier leur passé, de flétrir leur histoire, de souffleter leurs ancêtres. Voilà des siècles que dure l'oppression de l'Irlande, des siècles que la malheureuse île proteste et demande justice, sans qu'on ait jamais daigné l'entendre. Toujours faible, toujours misérable, incapable de lutter contre des forces sans cesse supérieures, elle ne trouva jamais, qu'une seule fois, quelque secours à l'étranger; elle en profita pour s'insurger. Mais mal défendue par sa protectrice—la République Française—elle dut succomber et subir une oppression plus impitoyable qu'auparavant.

C'est tout ce honteux passé qui a fait rougir M. Gladstone; ce sont toutes ces injustices, toutes ces atrocités qu'il désire réparer. C'est l'ancien Parlement irlandais, que le gouvernement anglais, avait fini par abolir complètement, après l'avoir si longtemps réduit à l'état d'une misérable parodie d'assemblée, que le vieil et illustre libéral veut ressusciter.

On conçoit avec quel acharnement les oppresseurs héréditaires de l'Irlande luttent pour ne pas lâcher leur proie. Se sachant battus d'avance, s'ils laissaient voter directement les articles du projet, et s'attachant, sans cesse, à raviver le vieux venin anti-irlandais qui sommeille au fond de tout Anglais, si libéral qu'il prétende être, ils multiplient les obstacles, ils obstruent la voie; ils y sèment les pièges, les embuches: ils élèvent des montagnes d'amendements sur chaque clause, de façon à dérouter les partisans de la loi, à faire perdre son équilibre même au vieux Gladstone, qui, pour les faire taire, leur a souvent jeté quelque os à ronger. Il s'est aperçu, à la fin, qu'au lieu de les apaiser, il ne faisait que redoubler leurs exigences et leurs cris.

De son côté, le gros public se fatigue, s'impatiente; les Irlandais prennent l'alarme, s'irritent, et menacent d'abandonner leur chef sur la voie où il s'est engagé. Le Home Rule traverse une crise dangereuse, dont nous espérons bien qu'il sortira victorieux.

Mais quel spectacle à côté de celui que nous offre l'Allemagne! Ne dirait-on pas que les extrêmes se touchent, que les excès d'un parlementarisme taquin, tracassier, brouillon, ne valent guère mieux que ceux d'un absolutisme arrogant et impérieux, et qu'il est aussi urgent de mettre un terme aux abus de l'un qu'à ceux de l'autre?

Demandez la Salsepareille d'Ayer et ne vous laissez pas persuader d'en prendre une autre. Vendue par tous les droguistes.

VICTIME D'UNE RESSEMBLANCE.—Un fait assez piquant vient de se produire à Port-Vendres, France.

Un adjudant du 17e régiment d'infanterie ayant cru reconnaître, dans un hôtel, un soldat qui avait déserté, depuis peu, le régiment, fit arrêter l'individu en question, par la gendarmerie. Malgré les vives protestations du prétendu déserteur, qui déclarait être inspecteur de police à Alger, et, à l'appui de son dire, exhibait un costume d'agent, il fut conduit en prison, où il séjourna un jour.

Renseignements pris par voie télégraphique, la gendarmerie a relâché le prisonnier, qui n'était, en effet, autre qu'un nommé Louis Pillault, inspecteur de police à Alger, venu en France en mission, et arrivé à Port-Vendres pour prendre le paquebot allant en Algérie.

L'agent Pillault a protesté vigoureusement contre les procédés employés à son égard.

Faire partie de la police et être arrêté, c'est, évidemment, roide.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 21 juin:

On fait circuler, dans les wards de la paroisse Acadie, des pétitions demandant que le jury de police, à sa prochaine session, convoque les électeurs pour obtenir la levée d'une taxe spéciale de chemin. Le vote aurait lieu, le 19 août.

Il se produit, en ce moment, un grand mouvement à Crowley, même paroisse. On voudrait construire un canal qui commencerait à 12 milles au sud de Crowley, il aurait 15 milles de longueur, et il irait se relier avec le Bayou Queue Tortue, que l'on draguerait jusqu'à la rivière Mermentau. Le droit de passage est assuré à peu près partout. L'entreprise ne coûterait pas plus de $100,000.

A Rayne, même paroisse, on va lever une taxe spéciale pour établir des Waterworks, dont on a le plus grand besoin.

—A Donaldsonville, paroisse Ascension, on bâtit et l'on répare partout, avec activité.

—Le *Watchman*, de la paroisse Caldwell, dit que chaque jour, depuis samedi dernier, le bateau ferry est occupé à faire passer un nombre considérable de bestiaux, de chevaux, de la rive est de la rivière où les terres sont inondées, sur les terres élevées de la rive ouest. N'est-il pas malheureux que ce bassin soit condamné, chaque année à des désastres de ce genre, par suite de la négligence criminelle du gouvernement, qui connaissant son devoir, ne l'accomplit pas, et condamne ainsi à la misère ceux qu'il devrait protéger. Le Watchman a raison de parler de la sorte.

—L'Association de la Presse du Nord de la Louisiane s'est réunie, samedi, à Shreveport, paroisse Caddo. Le but de cette session était de dresser un plan pour favoriser l'immigration dans cette partie de l'Etat.

Voici projet proposé: Organiser des compagnies pour la vente des terres, dans chaque paroisse du nord de l'Etat:

—Le *Banner Democrat* dit que les affaires sont nulles à Lake Providence, et la perspective est on ne peut plus sombre. C'est le désastreux effet des inondations, dont ce pays est si souvent affligé.

—Dans la paroisse Grant, le ver du coton commence à faire son apparition.

—Les actionnaires du nouveau chemin de fer Ibérie et Vermilion, viennent d'élire leur bureau.

—La vaste scierie de la "Cypress Shingle and Lumber Co., a été presqu'entièrement détruite par un incendie. La perte est évaluée à $90,000.

—La charte de la Compagnie du chemin de fer Lafourche, Raceland et Lockport, a été promulguée. Le capital est de $25,000 divisés en actions. La direction se compose de M. Léon Godchaux président et le secrétaire trésorier M. Ch. Godchaux.

M. Léon Godchaux vient d'installer à Raceland une immense usine où seront transportées, par chemin de fer, les cannes des environs. Bien des terres restées stériles, jusqu'ici, vont produire la canne.

—A St-Martinville, paroisse St-Martin, une banque dite de St-Martinville, a été organisée, au capital de $20,000. Voici les noms des membres du bureau et des directeurs: F. Rousseau, J. B. Levert, R. Martin, L. Abadie, O. M. Neilson, A. Audibert, Alb. Bienvenu, T. T. Labbe, A. Guénaud. Le président est M. Martin, et le secrétaire, M. O. M. Neilson.

—La fabrique de douves de Franklin, paroisse du même nom, en expédie un million de douves, à celle de Monroe, paroisse Ouachita.

DRAME DU MARIAGE.—Un drame conjugal vient de se dérouler à Sarlat, France.

Un menuisier—Jean-Baptiste Benechi—aujourd'hui âgé de vingt-huit ans, et Marie Brachet, tailleuse, âgée de vingt-six ans, se mariaient il y a six ans.

Par suite de la mauvaise conduite du mari, la bonne intelligence ne régna pas longtemps entre les époux.

Deux enfants survinrent. La femme Benechi fut obligée de subvenir, par son travail, aux besoins du ménage, car Benechi dépensait le peu qu'il gagnait au cabaret; de plus, quand il rentrait ivre, il maltraitait sa femme. Celle-ci, à bout de patience, intenta, il y a un mois, une action en divorce, et se retira chez sa mère.

Son mari vint, à plusieurs reprises, la supplier, mais en vain, de reprendre la vie commune.

Benechi se rendit à l'atelier où travaillait sa femme, et tira sur celle-ci trois coups de revolver, à bout portant.

La malheureuse tomba, grièvement blessée à la figure et à la main.

Son mari retourna ensuite l'arme contre lui-même, et s'en tira un coup dans la région du cœur, mais la balle, amortie par les vêtements, ne pénétra pas.

Benechi se mit alors tranquillement à fumer une cigarette en attendant l'arrivée de la Justice, qu'on était allé prévenir.

Dans le trajet du lieu du crime à la prison, le meurtrier a été hué par la foule, qui, sans l'intervention des gendarmes, lui aurait fait un mauvais parti.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Un jeune homme d'une vingtaine d'années, nommé Eugène R.... qui avait été congédié par son patron, un fabricant de boutons et de fleurs d'oranger de la rue Montmartre, à Paris, a tenté de se suicider dans le cabinet même de ce dernier.

Après avoir fait son apprentissage dans la maison en 1889, le jeune R.... avait été une première, fois congédié. Repris tout dernièrement, on dut, ces jours ci, lui donner ses huit jours.

R.... ne parut pas très affecté de son renvoi, passa très gaiement la journée du dimanche, et dépensa toute sa paie de la semaine. Sans ressource, il vint annoncer à M. L...... que, s'il ne le reprenait pas, il allait se donner la mort. M. L...... lui fit la morale, l'engagea à se montrer plus sérieux, mais lui signifia son intention très arrêtée de ne plus le reprendre.

R...., tirant alors un revolver de sa poche, fit mine de le décharger sur lui-même. Au même instant, L...., se jetant sur lui, chercha à le désarmer en appelant à l'aide, mais malgré les appels de M. L...., personne ne put pénétrer dans son bureau, le jeune employé ayant eu soin de tirer le verrou en y entrant. Profitant d'un moment où son patron le lâchait d'une main pour ouvrir la porte, Eugène R.... se tira deux coups de revolver, dont un seul l'atteignit à l'œil gauche.

Relevé par les ouvriers de la maison, Eugène R.... fut immédiatement transporté dans une petite chambre attenant aux ateliers, où le docteur Vielaret, immédiatement prévenu, lui a donné les premiers soins.

L'état du jeune R.... étant très grave, il a été transporté à Saint-Louis.

UNE VENGEANCE.—Jean Fusia, âgé de vingt-quatre ans, demeurant 70, rue du Château-des-Rentiers, Paris, était, depuis quelque temps, l'objet des menaces de la part d'un nommé Blanchard, employé à l'usine Lombard, et qui avait été renvoyé de cet établissement.

Blanchard était persuadé que Fusia avait été cause de son renvoi, et il s'était promis de se venger de son ancien camarade.

Un soir, Fusia, passant près du Pont National, fut accosté par Blanchard, âgé d'une soixantaine d'années, surveillant aux Entrepôts généraux, et père de l'ouvrier congédié.

Le vieillard lui reprocha d'avoir été la cause du renvoi de son fils.

Comme Fusia cherchait à fuir, Blanchard, furieux, sortit un revolver de sa poche et visa le jeune homme.

L'agent Ridet, qui passait à ce moment, en voulant porter secours à Fusia, reçut une balle, qui le blessa assez grièvement à la tête.

SUICIDE D'UN FIANCÉ.—M. T...., âgé de vingt-six ans, demeurant rue Saint-Apolline, devait se marier dans quelques jours.

Pour enterrer sa vie de garçon, M. T.... invita quelques amis à faire un joyeux repas, mais lorsqu'il fut seul, le futur marié saisit un revolver et se brûla la cervelle. La mort a été instantanée.

Le Fait

Que la Salsepareille d'AYER A GUÉRI D'AUTRES PERSONNES de Maladies Scrofuleuses, d'Éruptions, de Furoncles, d'Eczéma, des Maladies de Foie et des Reins, de la Dyspepsie, du Rhumatisme, et du Catarrhe devrait être une preuve convaincante que le même cours de traitement VOUS GUÉRIRA. Tout ce qui a été dit des merveilleuses guérisons effectuées par l'usage de la

Salsepareille d'AYER

pendant les 50 dernières années, véritablement peut s'appliquer de nos jours. Elle est, sous tous les rapports, La Médecine Supérieure. Les propriétés curatives, la force, le goût en sont toujours les mêmes; et pour n'importe quelles maladies du sang que la Salsepareille d'AYER soit prise, les susdites maladies cèdent à ce traitement. Quand vous demandez pour de la

Salsepareille d'AYER

ne vous laissez point persuader d'en acheter n'importe quelles autres sans valeur. lesquelles sont, pour la plupart, des mélanges d'ingrédients bon marché, ne contenant point de salsepareille, n'ont aucun type uniforme d'apparence, de goût ou d'effet, ne sont dépuratifs du sang que de nom seulement, et vous sont offertes parce qu'il y a plus de profit en les vendant. Prenez

La Salsepareille d'AYER.

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes. Prix $1, six flacons, $5.

Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

LE DRAME DE CROSNES, FRANCE.—Une jeune femme très jolie, très élégante, entrait dans un restaurant de Crosnes, petite commune située dans l'arrondissement de Corbeil, et demandait une chambre. Le lendemain matin, elle se déclara souffrante, réclama un docteur, et pria qu'on allât chercher M. de Plouzoles, un jeune jeune docteur installé, depuis peu, à Crosnes.

M. de Plouzoles fut introduit dans la chambre de la malade. Comme plusieurs heures s'étaient écoulées, et que M. de Plouzoles n'était pas ressorti, M. Prefsach monta chez sa locataire, ouvrit la porte et se trouva en présence d'un spectacle horrible:

Au milieu d'une mare de sang, la tête trouée, M. de Plouzoles gisait sur le parquet; la jeune femme, la tempe droite traversée, était étendue auprès du docteur. Dans sa main crispée, la morte tenait un revolver.

De l'enquête faite, il résulte que la jeune femme était Mme Delagrange, née Pauline Beltjens, âgée de vingt deux ans. Elle était en instance de divorce et habitait chez un de ses oncles, propriétaire à Chaville (Seine-et-Oise). Récemment, elle avait dû séjourner dans une maison de santé, à Ivry, où elle avait reçu les soins du docteur de Plouzoles, âgé de trente-deux ans, alors attaché à cet établissement, et s'était éprise de lui. De Chaville, elle lui avait même envoyé plusieurs épîtres brûlantes, auxquelles le jeune docteur n'avait pas répondu. Quand elle apprit le mariage de ce dernier, elle manifesta un violent désespoir. Pour calmer sa surexcitation, son oncle avait décidé de l'envoyer dans un petit pays des environs de Chartres. Il l'avait accompagnée jusqu'à la gare de Versailles, mais Mme Delagrange était descendue, probablement, à la première station, était revenue à Versailles, avait acheté un revolver, et s'était rendue à Crosnes.

VIEUX TRUC.—Mme Bondon, la femme de l'anarchiste arrêté, dernièrement, en France, a été victime d'une escroquerie comme il s'en commet souvent dans des circonstances semblables.

Vers six heures du soir, un individu disant appartenir à la brigade de M. Fédée, officier de paix des recherches, se présentait chez elle rue Deguingamp, à Levallois-Perret.

—Je suis chargé, par mon chef—lui dit-il—de vous conduire à son bureau immédiatement. Il s'agit de procéder sans retard aux formalités nécessaires à la mise en liberté, sous caution, de monsieur votre mari, détenu à Mazas.

Prenez vos papiers et tout votre argent, car on exigera au moins une somme de cinquante francs pour la caution.

Mme Bondon, qui ne possédait que huit francs, alla, aussitôt, emprunter quelque argent à ses voisins, mais elle ne put réunir qu'une somme de vingt francs.

Le soi-disant agent conduisit Mme Condon jusqu'à la place Wagram; là, il héla un fiacre, et, après avoir fait monter cette dame, qui portait sur ses bras sa petite fille, âgée de vingt mois, l'individu donna l'ordre au cocher de les conduire rue de Lutèce, en face la Préfecture de police.

Amené à cet endroit, l'individu demanda à Mme Bondon ses papiers et son porte-monnaie.

Dans quelques minutes—ajouta-t-il en parlant—je vais vous ramener votre mari. Si la somme pour la caution n'était pas assez forte, je la compléterais.

Le faux agent partit et ne revint pas. Mme Bondon, en s'apercevant qu'elle avait été la dupe d'un escroc, se rendit chez M. Dhers, commissaire de police, où elle donna le signalement du faux agent de la brigade des recherches.

Le cocher de fiacre qui avait conduit Bondon—un nommé Jean-Baptiste Gonec,—a refusé non seulement de réclamer le prix de sa course, à la malheureuse femme, mais il lui a remis, de plus, une petite somme pour permettre à la pauvre dupe de retourner, en tramway, à Levallois-Perret, avec sa fille.

CURIEUX ACQUITTEMENTS.—Se trouvant à Paris en 1793, le violoniste Peppo fut appelé au comité de Salut public comme suspect, et on lui fit subir l'interrogatoire suivant:

—Ton nom?
—Peppo.
—Ta profession?
—Je joue du violon.
—Que faisais-tu du temps du tyran?
—Je jouais du violon.
—Que fais-tu maintenant?
—Je joue du violon.
—Que feras-tu pour la nation?
—Je jouerai du violon.

Et, chose extraordinaire, Peppo fut acquitté.

Un acquittement non moins curieux par le même comité de Salut public, fut celui du marquis de Saint-Cyr

—Ton nom? demanda le président au ci-devant.
—Marquis de Saint-Cyr.
—Il n'y a plus de marquis.
—Soit. Je m'appellerai donc de Saint-Cyr tout court.
—Il n'y a plus de nobles, plus de particule.
—Saint-Cyr si vous voulez.
—Il n'y a plus de saints.
—Alors, Cyr! fit le marquis avec impatience.
—Il n'y a plus de sire.
—....! jura M. de Saint-Cyr qui, comme plus tard Cambronne, eut le dernier mot, et cette interjection lui porta bonheur, car elle le sauva par les rires qu'elle souleva.

Ballendard vient de recevoir une note pour couturier, qui provoque sur sa figure une vilaine grimace.

"Comment! dit sa femme, tu te plains parce que je me fais belle; tu ne m'aimes donc pas!"

"Oh! si, va, tu m'es chère, trop même...."

A la Bourse.

—Croyez-vous que les incidents du Mépong pourront influer sur les cours?

—Heu! heu! en tout cas, il ne peuvent que provoquer *Lose!*

PAR DANS LE **Compact,** (Coalition des Compagnies d'Assurances.)
Compagnie d'Assurances de Lafayette, No 631 rue Magazine, près de l'avenue Jackson.
28 mai—1m PP

ENTRE SŒURS.—Deux sœurs—les demoiselles Eugénie et Lazarine G....—vivent en très mauvaise intelligence, par suite du départ de cette dernière, qui a abandonné le domicile commun pour aller habiter 20, rue de Plaisance, Paris, où elle peut mener, avec plus de liberté, une conduite que sa sœur prétend être très légère.

Eugénie G...., d'un caractère très violent, avait cherché, maintes fois, à ramener sa sœur au bercail, mais celle-ci, qui craint beaucoup son aînée, s'y était toujours refusée.

Dans l'après midi, Eugénie se rendit rue de Plaisance avec la ferme volonté d'arriver à ses fins; sa sœur refusa de lui ouvrir, une altercation violente eut lieu, et Eugénie P.... chercha à enfoncer la porte. A ce moment, Lazarine, prise de peur, saisit un revolver de fort calibre qui se trouvait à sa portée, et fit feu au travers de la porte; une balle siffla aux oreilles d'Eugénie et alla se loger dans le mur.

La discussion ayant attiré les voisins, Les deux sœurs furent conduites chez M. Grimal, commissaire de police, qui, après enquête, verra la suite à donner à cette affaire entre parentes.

Le revolver a été saisi, et procès-verbal a été dressé pour port d'arme prohibée.

DRAME DE L'ADULTÈRE.—A huit heures du soir, la rue Saint-Dizier, à Nancy, France, a été mise en émoi par un drame de l'adultère.

Il y a environ trois mois, le nommé Jules Minet, comptable, chassa sa femme du domicile conjugal, et y installa une concubine.

Il alla, au bout de quelque temps, implorer le pardon de sa femme et se mit à ses genoux, promettant de rompre avec sa maîtresse.

Les époux réconciliés passèrent la nuit ensemble.

Le lendemain, Minet ne revint plus, car sa maîtresse avait menacé de s'empoisonner s'il l'abandonnait.

Mme Minet, revenue au domicile conjugal, y rencontra la concubine; une querelle éclata, et Mme Minet fut frappée d'un coup de couteau à la tempe, par sa rivale.

Minet est un ancien sous-officier, qui, après quatorze ans de service, fut cassé de son grade.

L'état de la victime est grave. La meurtrière a été arrêtée.

Un petit comble pour finir:

Le comble de la sensibilité.
Pleurer devant un accident de terrain.

K. R. G.

Le King's Royal Germetuer

—Est le meilleur remède pour—
Le Sang, l'Estomac, les Nerfs et les Reins.
Nous avons des milliers d'attestations à cet effet.

IL GUERIT

Là où tout autre chose ne fait rien.
—Demandez le à votre marchand—
KING'S ROYAL GERMETUER CO.
Atlanta, Ga.
Les pilules de K. R. G., sont les meilleures. 50 pilules pour 25 cts.
3 fév—

GONZALES & LAUDUMIEY.
Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs.
170 CHEMIN DU BAYOU, 170
Près Remparts.
VOITURES ET TALLY-HOS A LOUER.
Ordres pour enterrements reçus par téléphone jour et nuit.
TÉLÉPHONE NO 479.
21 fév 93—1 an

Bureau de la Compagnie "Importers' Bonded Warehouse", coin des rues Conti et Peters.—Nouvelle-Orléans, 23 juin 1893.—L'élection annuelle de cinq directeurs de cette Compagnie aura lieu à ce bureau le LUNDI, 3 juillet 1893, de midi à 1 heure P. M.
E. A. JOURDAN, Secrétaire.
24 juin—

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.—Coin des rues White et Labarre.—Nouvelle-Orléans, 23 juin 1893.—A une assemblée régulière du Conseil de Directeurs de cette Compagnie, qui a eu lieu le 12 courant, un dividende de DEUX POUR CENT (2 0/0) sur le fonds-capital a été déclaré des recettes des derniers trois (3) mois et payable le et après le 4 juillet 1893. Le livre des transferts sera fermé pendant dix jours avant la date fixée pour le paiement du dividende. Le dividende sera payé de 9 heures A. M. à 1 heure P. M.
P. COUGOT, Secrétaire.
24 juin—9f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs les Sociétaires sont informés qu'une Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu DIMANCHE, 25 Juin, à 5 1/2 heures P. M., à l'Asile de la Société. Affaires spéciales.
Par ordre du Président.
A. LA FRANÇOIS, Secrétaire.
23 juin—3f

Aux actionnaires de la Compagnie d'Assurances La Nouvelle-Orléans, en Liquidation.
No 136 RUE GRAVIER.

Un dividende de 5 0/0 (cinq pour cent) sera payé sur demande, le 26 JUIN 1893, aux actionnaires de la Compagnie d'Assurances "La Nouvelle-Orléans," ou à leurs représentants légaux, sur production de leurs certificats d'action, afin de les étamper.

J. TUYES,
JOS. A. HINCKS,
H. LAROUSSINI,
Liquidateurs.
22 juin 1893.
23 juin—15f

Bureau de la "New Orleans Water Works Co.", 49 et 51 rue Baronne.—Nlle Orléans, 23 juin 1893.—Les actionnaires de cette compagnie sont prévenus que l'élection annuelle de quatre directeurs sera tenue au bureau de la compagnie, LUNDI, 3 juillet 1893, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après midi. Le livre des transferts sera fermé de samedi 24 juin à mercredi 5 juillet 1893.
R. L. MACMURDO, Secrétaire.
23 juin—10f

Avis.

Des soumissions seront reçues jusqu'au 3 juillet 1893, pour réparations et plombage (séparément) à l'Asile de la Société Française, rue Ste-Anne, entre Derbigny et Roman.

Le plan et les spécifications se trouveront à l'Asile. Toutes les soumissions devront être sous enveloppes cachetées, adressées à la Société Française et remises à M. P. Dutrey, gardien de l'Asile. Le comité chargé des dits travaux se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions.
23 juin—23 24 25

LIQUIDATION.

M. A. CASTEL, coin des rues Royale et St-Pierre, a l'honneur de faire savoir à sa clientèle et au public en général, qu'il liquide ses affaires, et vendra à des prix d'une modicité infime, tout son fonds de marchandises. L'occasion est exceptionnelle pour les familles, les personnes qui tiennent hôtels, pensions, etc. 4 juin—

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant.
J. S. LANDRY, Agent général pour le Frêt et les Passagers.
25 oct—sam et dim

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et loyauté dans leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal.
1er nov 92—1 an—

Compagnie d'assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Succursale No 68 rue Royale.
Capital payé........$[illegible]
Actif, 1er janvier 1893........$[illegible]
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS D. FOUCHER.
18 juin93—1 an

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.

TEUTONIA SAVINGS BANK,
(BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA.)
127........RUE DE LA COMMUNE........127
Reçoit des dépôts d'UN DOLLAR et au dessus tous les jours de 9 h. du matin à 2 h. de l'après midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 6 h. de l'après midi. Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.
W. W. WEISS, Caissier.
16 juin—1m

FRANTZ & OPITZ,
Horlogers et Joailliers
No 17 RUE BOURBON,
Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.
1er sept

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Actif, valeur réelle........$5,[illegible]
Pertes réglées à la Nouvelle Orléans ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES, Agent-Résident
29mai—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau ainsi que le font les compagnies locales.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

Montres Américaines Waltham,
—FAITES SPÉCIALEMENT POUR—
A. M. Hill
—BIJOUTIER—
113 et 115 RUE DU CANAL, Nlle-Orléans.
Envoyées par express avec pleine garantie sur reçu du prix et C.O.D.

Montres pour Dames, grandeurs exactes, unies ou ciselées.
Diamant au centre, or massif........$35 00 | Montre plaquée or........15 00
Montre en or massif, 14 Karat........25 00 | Montre en argent massif........10 00
Montre en or massif 10 Karat........20 00 | Montre Silverine........8 00
Montres en diamants incrustées, $50.00, $75.00, $100.00.
Prix des Montres pour Messieurs, grandeur moyenne:
Montre en or, massif, 14 Karat........40 00 | Montre plaquée, 14 Karat........20 00
Montre en argent, massif........10 00 | Montre plaquée, 10 Karat........16 50
Avec garantie pour qualité et le temps.
UN STOCK COMPLET DE MONTRES FINES DE HOWARD.
DIAMANTS, BIJOUTERIE ET ARGENT MASSIF.
A. M. HILL,
113 et 115 rue du Canal et 78 rue St-Charles, Nlle-Orléans.
30avril—4m

THE Photo Co.
P. E. CARRIÈRE,
ADMINISTRATEUR.
Coin des rues Canal et Bourbon,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions
Nouvelles marchandises—Les derniers modèles comme appareils—Prix de New York.
16r mars—2f p a -dim mer

LA MAISON DE MUSIQUE

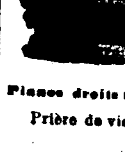

La plus ancienne et la meilleure marché de tous les Etats du Sud, est sans contredit
PHILIP WERLEIN,
135 - - - RUE DU CANAL, - - 135
Pianos droits tout neufs à $250. Pianos de seconde main à partir de $75.
Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs.
2 avr—1 an,dim,mar,ven

Dr J. B. PEREZ,
Depuis 25 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.
Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.
Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies.
Prix: $1 par bouteille.
DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal, près le Dépôt du Fort Espagnol.
18 déc 92—1 an

BUVEZ!!!
L'eau minérale effervescente de la source d'Abita.
Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.
20 sept—1 an sam dim

DENTISTES.
Dr CHARLES LANAUX,
DENTISTE,
No 196 rue Canal, près Remparts.
Etant de retour dans cette ville, offre à sa clientèle et au public en général ses services professionnels. Le tarif qui suit convaincra chacun de la grande réduction dans ses prix, sans compétition, ce qui met son travail à la portée de tous:
Aurification à $1 00; amalgame $1 00; ciment 50c.; jeu de dents complet (en dentier) $10 00; une dent ou plus sur plaque, de $4 00 à $8 00; couronne en or massif à $10 00; extraction de dents avec l'usage de la cocaïne, 50c.
N'employant pas d'assistant, le Dr Lanaux offre une garantie de 4 ans pour tout ouvrage exécuté par lui.
18 mai—1 an—DMaJ

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
[illegible] Opérations de tout genre rendues [illegible] le ressort de leur art. [illegible]

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES.
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
1er jan—Dim Mar Ven

E. BARBIER,
Successeur de E. Fournier,
Horloger et Bijoutier,
60 RUE ROYALE, 60
Entre Bienville et Conti, Nouvelle-Orléans.
MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Réparations de tous objets concernant sa profession.
Garantie complète. Prix modérés.
Lunettes, Lorgnettes de Théâtre, Pince-nez!
1er déc—1an

Magasin du Bon Marché
61......RUE ROYALE......61
F. ADRIEN BRUNET
Joaillier, Bijoutier, Horloger,
MARCHAND DE
Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.
Achat et échange de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de tous genres réparés par des ouvriers de première compétence.
14 déc 92—1a

L'EXPOSITION.

Journal hebdomadaire en français, espagnol et italien, créé spécialement pour le "World's Columbian Exposition.

Rédacteur en chef: L. P. BOURY.

Prix de l'abonnement: 3 mois........$1 50
6 mois........1 00

Nous avons joint à nos bureaux un office de renseignements, à l'intention des Français, et de toute personne se rendant à l'Exposition. Nous indiquons des hôtels, depuis $1.00 par jour et au dessus, à nos clients qui pourront faire adresser leur correspondance à nos bureaux, dans lesquels ils pourront donner leurs rendez-vous d'affaires. Nous tenons à la disposition de nos clients tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin sur Chicago et l'Exposition.

Prix d'abonnement, pour toute la durée de l'Exposition:
[illegible]........$1 00
Pour toute autre personne........2 00
Adresser tout envoi d'argent à Monsieur H. L. GRONIMUS trésorier.
L'administrateur, P. DUBOIS.
77 et 79 South Clark Street.
18mai—

A vendre

A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 50 pieds de face sur les rues Carondelet et Watterson sur 250 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et vendu à ce jour pour la somme de $65 le lot, $15 comptant et la balance $5 par mois.

Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane, à deux heures de la Nouvelle-Orléans. Communication facile, belle plage, chasse et pêche en abondance.

Nous prions les amateurs de se hâter car bientôt ces lots doubleront de prix.

S'adresser pour visiter et traiter à M. J. B. Bandot, propriétaire au Clos Vougeot, à Mandeville, ou M. P. L. Fourchy, notaire, 31 1/2 Carondelet, Nouvelle-Orléans.
4 sept—

Autres terrains à vendre.

Les lots ci-dessus étant presque tous vendus nous mettons en vente 10 autres sur la propriété du Clos-Vougeot même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pécaniers. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 50 pieds de face sur la grande route de Louisburg, Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots sont en vente pour la somme de 75, 100 et 125 dollars chacun; 25 dollars comptant et 5 ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.
28 oct—

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited,
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Hôtel de Ville, 10 février 1893.

Attendu qu'il vient d'être commis un crime aussi lâche qu'atroce qui a coûté la vie à un agent actif et fidèle, l'officier Torregano, alors qu'il remplissait ses devoirs;

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, offre par les présentes une récompense de cinq cents dollars ($500 00), à quiconque fournira les informations qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation du meurtrier ou des meurtriers ou des parties qui auraient pris part au crime.

JOHN FITZPATRICK, Maire.
11 fév

SOARDS'
1893—NEW ORLEANS—1893
City Directory

Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous-le immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (brochure) prix........$1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)........50

Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1893, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.
17 fév—

AVIS.

Aux actionnaires de la "Home Brewing Co., limited."

Vous êtes notifiés par la présente que dans un meeting du Bureau des Directeurs de la dite Compagnie, qui a eu lieu aujourd'hui, il a été *Résolu* que dans l'intérêt de la Compagnie, un meeting des actionnaires devait avoir lieu le jeudi, 6 juillet 1893, rue Dauphine, près Elmire, entre 10 heures du matin, et 2 heures de l'après midi, conformément à l'article 8, de la charte de la dite Compagnie.

Les avis devront être publiés dans l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans et dans le *Picayune*, pendant 30 jours, conformément à l'Article 8 de la dite Compagnie.

Le secrétaire est requis d'en donner avis à chaque actionnaire par la poste ou personnellement, de vive voix.

Le but de ce meeting est de constater si, oui ou non, il y a un nombre suffisant d'actionnaires votant pour la liquidation des affaires de la Compagnie et pour la placer entre les mains de trois liquidateurs.

Nouvelle-Orléans, 4 juin 1893.
R. H. PATTERSON, Secrétaire pro tem.
6 juin—6 11 18 25—6 juil

AMUSEMENTS.

WEST END.

Le lieu d'amusement populaire au Lac est maintenant ouvert.
Grand Concert tous les soirs, et Matinée le Samedi. Cinquante musiciens de choix sous la direction de M. GEO. A. PAOLETTI.
M. JULES LÉVY, Le grand cornettiste.
Jardin brillamment illuminé. Restaurants et sont tous les délicieux produits de la saison. Des trains à de courts intervalles partent du coin des rues Canal et Carondelet. Prix du trajet, 15 cts.
5 juin—1m

Jardins Colombiens.
(COLUMBIA GARDENS.)
Steamer Belle of the Coast.
Heures des départs de la ville:
Le dimanche—10 A. M., et ensuite à toutes les heures.
Les jours de la semaine—10 A. M., 2 P. M., 4, 6, 8, 10. Le dernier départ des jardins se fera à 11 heures P. M.
Concert tous les soirs par le corps de musiciens Continental.
Le plus joli jardin que puissent désirer les familles. Éclairage électrique, restaurant et buvettes sur les lieux.
Prix du trajet, aller et retour........25 cents.
9 juin—1 mois

JARDINS COLUMBIENS, Base Ball.
Dimanche 25 juin.
Les J. J. CLIFFORD et les LOCALS joueront une partie de balle pour un enjeu offert par le Comeaux Aiken Packet Co. La partie commencera à 4 heures P. M.
24 juin—2f

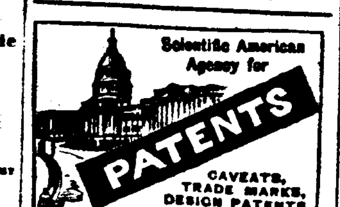

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

L. Grunewald Co.
Limited.

127 RUE CANAL.
PIANOS NEUFS, $250 et au-dessus.
PIANOS AYANT PEU SERVI, $150 et au-dessus.
PIANOS DE SECONDE MAIN, $25 et au-dessus.
24nov—1an

PAR'OIDIUM
(Pas poison!)
Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.
Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.
Le *Par'oidium Extract*, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.
Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.
Agents demandés partout.
11avril—3m

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.
No 104 rue du Canal.

Nlle-Orléans, 4 mars 1893.

La compagnie publie l'exposé suivant, couvrant une période de neuf mois, du 1er JUIN 1892 au 28 FÉVRIER 1893:

Primes reçues pendant les dits neuf mois			
Sur risques d'incendie		$114,646 97	
Sur risques maritimes		2,622 08	
Sur risques de rivières		4,001 20	
Primes non acquises pendant les derniers neuf mois de l'année passée, maintenant acquises		36,885 00	
Total			$158,155 15
Moins—Primes non acquises à partir du 1er juin 1892			38,220 00
			$119,935 15
Pertes payées:			
Sur risques de feu	$48,295 63		
Sur risques maritimes	381 62		
Sur risques de rivières	2 80		
		$48,680 05	
Primes rendues	$13,842 75		
Réassurances	3,353 86		
Dépenses totales	12,553 29		
Taxes	8,827 89		
Frais d'avocat et de cour	431 40		
Compte de courtage	5,286 13		
		$44,295 32	
			$92,975 37
			$26,959 78
Moins—Réserve pour pertes non adjustées			$10,337 00
			$16,622 78
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer			$15,360 14
Bénéfice			$31,982 92
La Compagnie possède l'actif suivant:			
Billets recevables			3,477 60
Billets garantis par hypothèques et collatéraux			26,605 88
Primes en cours de collection			20,968 85
Propriétés foncières			163,660 55
Argent comptant			18,952 64
Actions de banques (valeur du marché)			6,930 00
Actions d'assurances (valeur du marché)			10,600 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)			10,833 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français L'ted (valeur du marché)			1,300 00
Bons à primes (valeur du marché)			28,632 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)			6,225 00
Louisiana 4s new consols (valeur du marché)			18,900 00
Avance sur l'habitation Olivier			6,392 52
Meubles de Bureau, etc			2,400 00
Jugements			600 00
Primes dues par le gouvernement des Etats-Unis			7,699 44
Total			$334,077 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, Nouvelle-Orléans, Lne, ce quatrième jour de mars 1893.

JAS. FAHEY, Notaire.

CHARTE
—DE LA—
Compagnie d'Assurances des Marchands
(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Preot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans): elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que toutes autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANTS INSURANCE COMPANY", son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés, de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants Mutual Insurance Company". Son but et ses objets sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, cargaisons, produits, marchandises, espèces, change, commissions, profits, billets de banque, lettres de change et autres certificats de dette, prêts maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur permission du Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisé en et représenté par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement [illegible] au pair, en paiement de propriété [illegible] pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds capital, et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède, une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Mage, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bellanger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rollo A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dites articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé):
H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 486, folio [illegible]

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.
(Signé) GEO. GURNAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement [illegible] sous endossé, maintenant enregistré dans [illegible] archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

(SCEAU) GEORGE C. PREOT, Notaire Public.
15 mai—6 l en 30